PV N° 4_2026-2027
Réunion de Bureau du 06-10-2026

Présents : CLUZEL F., MULAS DUFFOUX J., SCOMPARIN J., USCLADE V., LACQUIT DOCHER C., GEORGES D., PERRIER C.,

Invités : CHASSARD P.Y, MORATA G

Excusés : AL MUFTI R., CELLIER J., TAEYE C.

La réunion a lieu à Bron et en visioconférence, elle débute à 18h30.

1. BASKET SANTE

Projet structurant « Sport-Santé » – Subventions et recrutements présenté par Clément

- **Financement obtenu** : **90 000 €** attribués par l'**ARS** et la **DRJSCS**, à répartir sur une masse salariale pour un poste sur **3 ans maximum**.
- Le projet a été retenu comme **projet structurant pour le développement du sport de santé** en Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Gouvernance** : suivi par **Santé publique France** et le **ministère des Sports**. Un comité de pilotage sera constitué avec des représentants des trois ligues (basket, tennis, athlétisme), des agglomérations partenaires et des membres extérieurs.
- Le **poste sera rattaché à la Ligue de Basket** (décision votée il y a un an). La subvention sera versée directement à la Ligue.
- **Calendrier de recrutement** arrêté :
 - **Appel à candidatures** : **31 octobre 2026**
 - **Entretiens** : **novembre 2026**
 - **Prise de poste souhaitée** : **1er février 2027** (idéalement 1er trimestre 2027)
- **Type de contrat** : la possibilité d'un **contrat CIFRE** (thèse en entreprise) est à l'étude. Des candidats pourraient éventuellement être pressentis mais le besoin d'une **expertise forte en activités physiques adaptées et politiques de sport-santé** est souligné. La DRJSCS donnera une réponse rapide sur la recevabilité du CIFRE.
- Si le CIFRE est validé, un **CDD de 3 ans** est possible. Le Bureau préfère l'ouverture d'un **CDI** afin de montrer un engagement durable. Le risque juridique d'un CDD de 3 ans (accroissement temporaire d'activité) est identifié mais considéré comme acceptable par les financeurs.
- **Stratégie** : l'objectif est de poursuivre la recherche de fonds en 2027 et 2028.

- **Décision du Bureau :** Lancement immédiat du processus de recrutement ; le Bureau valide la trame de la fiche de poste et attend la confirmation de la DRJSCS pour le type de contrat.

Les membres du bureau félicitent Clément pour le travail.

2. COMMISSION COMPETITIONS

Demande du club du Puy en Velay

Le club a fait 2 demandes :

Demande pour la PNF

- **Contexte :** Le Puy a gagné le match sur le terrain mais a été sanctionné pour non-respect de la règle des 5 joueuses du club porteur (CTC).
- **Demande** : Le club demande une dérogation en invoquant des blessures, des problèmes de surclassement médical et évoque l'allègement des règlements CTC souhaité par le président fédéral.
- Les membres du bureau débattent sur la situation
- **Décision** : Maintien de la sanction sportive
 - 1 Abstention (D. Georges), 1 non-participation au vote (C. Lacquit-Docher), 4 pour le maintien de la sanction (J. Mulas Duffoux, J. Scomparin, V. Usclade, F. Cluzel)
 - Le club sera également averti que tout nouveau manquement pourrait entraîner un forfait général. Un courrier précisera que des informations ont été recoupées sur les circonstances exactes.

Demande pour le 3x3

- **Facture Junior League du Puy** : le club réclame 2 225 € (2 000 € de forfait voté + 225 € de repas marqueurs).
- **Décision :** Le Bureau valide le paiement intégral afin de solder le litige, mais refuse toute aide supplémentaire

Demande du club d'Annemasse

- **Contexte :** a déclaré forfait pour son équipe PNF (équipe 1). La règle actuelle voudrait que l'ensemble des équipes seniors filles soient annulées (forfait général).
- **Demande** : Le club demande à ne maintenir que l'équipe RF2.
- Les membres du bureau débattent sur la situation. Le club est en grande difficulté organisationnelle et d'effectifs, le basket féminin local est fragile. Le courrier transmis par la présidente du Comité de Haute-Savoie est également étudié en séance.
- **Décision : Maintien de l'équipe RF2** (qui devient l'équipe 1) afin de ne pas faire disparaître le club. **Impossibilité de montée en PNF** la saison suivante (l'équipe 1 ayant terminé dernière pour forfait). Un courrier sera adressé au club et à la présidente du Comité. Joël informera également la présidente du club.

Cas des licences JH/JN en PNM

- Le club de Vaulx-en-Velin avait un joueur sous statut **JH** (licence orange). Le joueur a régularisé sa situation en payant les 300 € à la Fédération. La **date de qualification n'ayant pas été modifiée**, le joueur était bien qualifié, le match n'est pas perdu par pénalité.
- Le club adverse (Pusignan) a contesté mais s'est vu rappeler qu'il avait bénéficié de la même tolérance la saison précédente. Lors de cet échange il a également été rappelé au club sa situation financière vis-à-vis de la ligue (dette **de 375 € - statut de l'entraîneur N-1)**
- **Conclusion** : l'affaire est close. La volonté de la Ligue n'est pas de sanctionner les clubs sur une erreur administrative ne changeant pas la qualification du joueur.

Autres dossiers sportifs évoqués

- **Forfait Montferrand RF2** : en union avec Beaumont, l'équipe 2 est Beaumont (NF3). Le club a été alerté sur les obligations d'équipe 2.
- Le CD63 rend deux places en U13F.
- Forfait général éventuel : mention du cas Saint-Priest équipe 3 en R3 pour mémoire.
- **Gestion des relations avec les clubs** : plusieurs clubs adoptent un ton inapproprié dans les échanges avec le secrétariat et les commissions. Il sera rappelé que **seuls les courriers signés du président, correspondant ou trésorier seront traités**. Les mails agressifs feront l'objet d'une réponse ferme, avec éventuellement une demande de rendez-vous.

3. TRESORERIE ET FINANCES

Mise à jour des dispositions financières

Suite aux modifications du règlement disciplinaire, des impacts sont à prévoir sur les dispositions financières de la Ligue

- **Tarifs des fautes techniques** réactualisés dans les dispositions financières :
 - 1re faute technique : **30 €**
 - 2e : **75 €**
 - 3e : **150 €** (suspension automatique 1 match)
 - 4e : **200 €**
 - 5e : **250 €** (suspension 2 matchs)
 - 6e : **ouverture dossier disciplinaire**, pénalité **250 €**
 - Possibilité pour le joueur de demander un **contradictoire** (3e et 5e) : **125 €**.

- **Pénalités de matchs perdus** : désormais inscrites dans les dispositions financières pour une meilleure transparence, même si la double sanction est évitée en pratique.

4. COMMISSION REGIONALE DES OFFICIELS

Organisation du TIC et du CIC

- L'édition précédente avait suscité de vives critiques : marathon de matchs, absence de debriefing, journées de 6h30 à 23h, problèmes de repas.
- **Décision pour cette année** :
 - **Pas d'étape de marque** (les arbitres ne tiendront pas les tables).
 - **2 arbitres par comité** (chaque arbitre, arbitre un match sur deux).
 - Ainsi, des temps de **débriefing** sont possibles et la charge est allégée.
 - Les **cadres des comités** continueront à être désignés pour l'encadrement.
 - Les matchs se dérouleront le **vendredi 30 octobre 2026**.
- **Perspective** : dès avril 2027, la Ligue proposera un **stage de formation** de trois jours sur le TIC pour les jeunes arbitres, afin de mieux préparer l'événement.

Situation d'un officiel portant le voile

- **Rappel** : la règle fédérale sur les tenues et le principe de neutralité s'applique sans dérogation.
- **Décision** : le bureau valide que l'officiel peut poursuivre sa formation et passer les examens à condition de **respecter strictement la réglementation**. Si l'officiel se présente avec un signe ostentatoire, l'accès au stage ou à l'examen lui sera refusé. Un contrôle sera effectué.

Remerciements aux comités

- Malgré un nombre d'arbitres encore un peu juste, l'apport des comités dès le début de saison a été salué. Un **courrier de remerciement** sera adressé aux CDO et comités.

5. DIVERS

Équipe Technique Régionale (ETR) – Bilan de la 1re session

- **Constats** : climat d'**immobilisme** de plusieurs comités, fichier d'évaluation annuel des joueurs renvoyé par seulement **10 % des comités**, manque de dynamisme et d'implication.
- La Ligue attend des participants qu'ils viennent avec **des propositions concrètes** pour faire évoluer les outils. Un **message fort** sera porté au Conseil des Territoires : les présidents de comités doivent mobiliser leurs salariés.

- **Évolution fédérale** : réflexion en cours sur une éventuelle **catégorie U14** impulsée par la FIBA. Pierre-Olivier (DTN) imprime une dynamique de changement, notamment sur le **haut niveau vu comme un bien commun**

- **Entretiens RH** : les entretiens avec les entraîneurs du **Pôle Espoir de Voiron** se sont déroulés de façon **très positive et constructive**. Ceux du Pôle de Lyon débutent le jeudi suivant. Des ajustements ont été faits sur la vision des missions.

- **Trophée des bénévoles** (Région / Groupama) : des candidatures sont attendues. La ligue a la volonté d'avoir un candidat dans chaque catégorie.

- **Discipline** : un rappel aux élus sera fait lors des prochains Comités Directeurs sur les **obligations d'impartialité et de neutralité**, notamment quand le club de l'élu est concerné.

Le prochain Bureau aura lieu le mardi 3 novembre 2026 à 18h30.

Janine MULAS DUFFOUX



Joël SCOMPARIN

